Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Déplacement voiture personnelle

Par FloDallass

Bonjour,
Je suis actuellement en CDI à temps partiel de 108h, comme Agent de Propreté. Et j'utilise ma voiture personnelle avec les frais que cela engendre,afin de me rendre sur les différents chantiers. Mon employeur doit-il me payer des frais kilométrique s'il vous plaît?
Merci de votre réponse.

Cordialement

Dalla Cia Florian